



MUNICIPALITÉ DE
MUNICIPALITY OF
MILLE-ISLES

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRESENTES DONNE par la soussignée, directrice générale et secrétaire trésorière de ladite municipalité :

QUE le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrite ci-dessous lors de la séance ordinaire du 2 mai 2018, qui se tiendra à 19 h à la salle communautaire située au 1262, chemin de Mille-Isles à Mille-Isles, au cours de laquelle tout intéressé pourra se faire entendre.

Nature: La demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'implantation d'un garage non attenant à une distance de 2,2 mètres de la ligne de propriété avant et de la ligne de propriété latérale, plutôt qu'à une distance de 3 mètres, tel que prévu à la réglementation, à la propriété située au 40, chemin Roux.

Effet : Contrevient au tableau de l'article 6.3.1 lequel prescrit qu'un garage non attenant doit être situé à une distance de 3 mètres des lignes de propriété avant et latérales.

Donné à Mille-Isles, ce 18 avril 2018.

Directrice générale adjointe

Marie Poupiér

PUBLIC NOTICE

MINOR DEROGATION

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, general director and secretary-treasurer of the aforesaid municipality :

THAT the municipal council will decide upon the following request for a minor derogation described below at the regular meeting to be held on May 2, 2018, at 7:00 p.m. at the at the Community Hall located at 1262 Mille-Isles road in Mille-Isles at which all interested persons can be heard by the Council concerning this request..

Nature: The minor derogation request is to authorize the implantation of a detached garage at a distance of 2,2 meters from the front and lateral property line, instead of a distance of 3 meters, as prescribed by the by-law, on property located at 40, chemin Roux.

Effect: Contravenes the board of article 6.3.1 which prescribes that a detached garage must be located at a distance of 3 meters from the front and lateral property lines.

Given in Mille-Isles, April 18, 2018.

Assistant general director